



WEBINAIRE 08.11.2022

« DE LA LOI À LA VOIE CYCLABLE »

CONFÉRENCE VÉLO SUISSE

Mise en œuvre dans le canton du Valais



Réseaux de voies cyclables

- **pour les loisirs (loi CH art. 4)**

VS Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML)

- **pour la vie quotidienne (loi CH art. 3)**

VS Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot)

Réseaux de voies cyclables pour les loisirs

Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML)

- en vigueur depuis le 01.01.2012
- concerne toutes les formes de mobilité douce de loisirs



vélo



VTT



VTT de descente

Réseaux de voies cyclables pour les loisirs

Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML)

- **Communes**

Compétentes pour la planification, l'aménagement et l'entretien des itinéraires (sauf axe cyclable cantonal)

- **Canton**

Compétent pour la planification, l'aménagement et l'entretien de l'**axe cyclable cantonal (St-Gingolph – Oberwald, 180 km)**

Subvention jusqu'à 50% des coûts à charge des communes (ch. pédestres)

> Nouveau (01.01.2023) : subventionnement élargi à tous les types de mobilité de loisirs (vélo et VTT, sauf VTT de descente)

Réseaux de voies cyclables pour les loisirs

Actions entreprises

- **Feuille de route vélo/VTT 2021-2025**

(Copil vélo/VTT Valais/Wallis, 2021)



10 projets stratégiques pour le Valais.



| | VTT | Vélo |
|--|-----|------|
| 1. Développement d'itinéraires régionaux. | ✓ | ✓ |
| 2. Poursuite des homologations par les communes/ destinations. | ✓ | ✓ |
| 3. Formations construction & entretien. | ✓ | |
| 4. Soutien aux prestataires de services du secteur vélo/VTT. | ✓ | ✓ |
| 5. Communication 360° liée au vélo/VTT. | ✓ | ✓ |
| 6. Commercialisation des offres vélo/VTT. | ✓ | ✓ |
| 7. Campagne de sensibilisation cohabitation vététiste/ randonneur. | ✓ | |
| 8. Veille et données statistiques vélo/VTT en Valais. | ✓ | ✓ |
| 9. Réalisation des Championnats du monde MTB 2025. | ✓ | |
| 10. Projets héritage. | ✓ | ✓ |

- **Rôle du canton : soutien, conseil, impulsion**

Réseaux de voies cyclables pour les loisirs

Soutien, conseil, impulsion du canton (exemples)

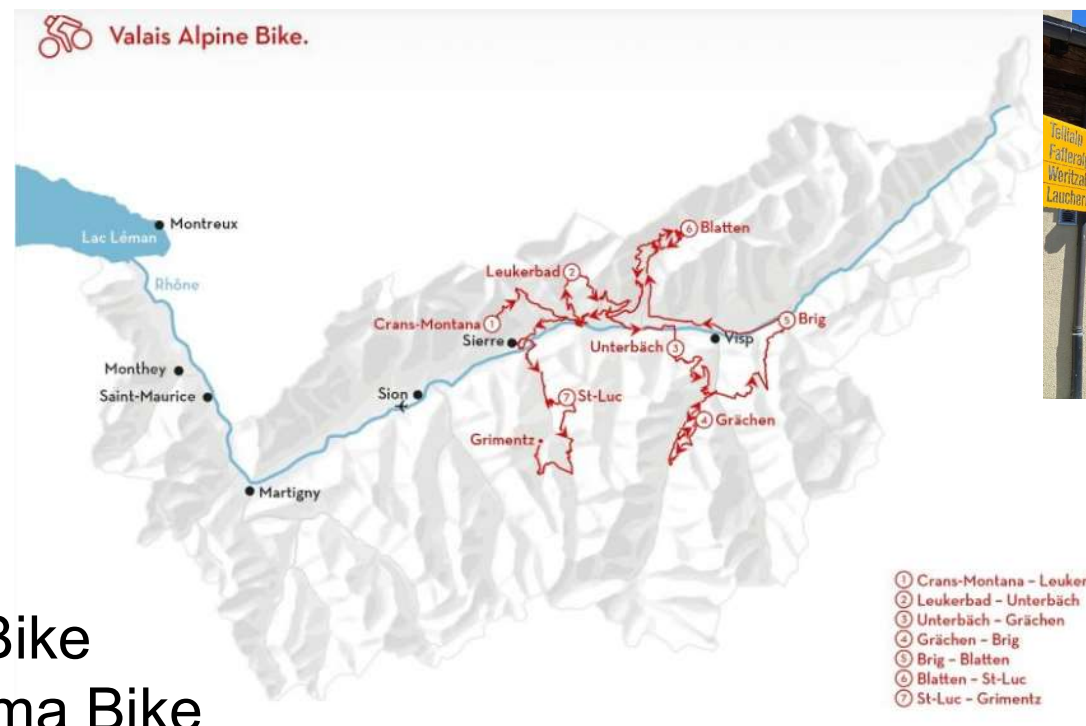
- Itinéraires cycloportifs prioritaires



Réseaux de voies cyclables pour les loisirs

Soutien, conseil, impulsion du canton (exemples)

- Itinéraires régionaux VTT Valais Bike



Valais Alpine Bike
Valais Panorama Bike
Valais e-bike

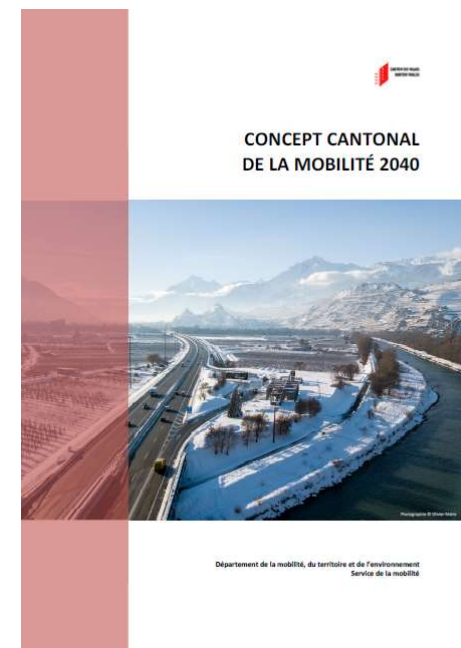
Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Situation actuelle (jusqu'au 31.12.2022)

- **Volonté claire d'aller de l'avant**

Concept cantonal de la mobilité 2040
validé en 2018 par le Conseil d'Etat VS

La mobilité douce est un des 11 principaux enjeux de mobilité du Canton



Réseaux de voies cyclables quotidiennes

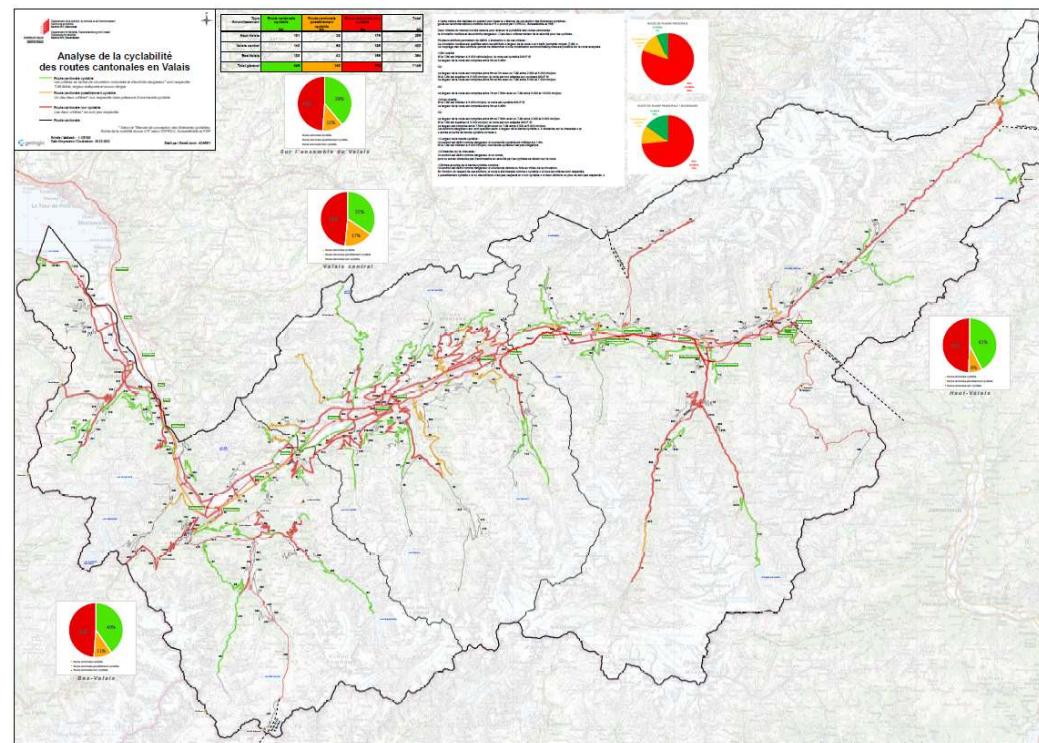
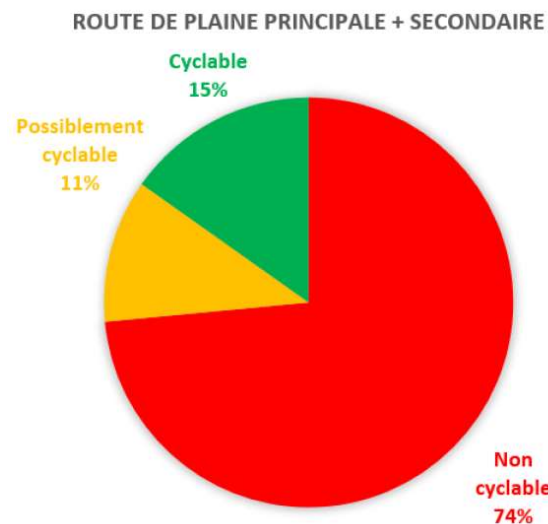
Situation actuelle (jusqu'au 31.12.2022)

- **Aucune base légale VS spécifique à disposition**
- **En conséquence, un champ d'action limité**
 - > au réseau routier cantonal (Loi sur les routes)
 - > à l'axe cyclable cantonal (LIML et Loi sur les routes)

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Action sur le réseau routier cantonal (exemples)

- **Suivi de la cyclabilité des routes cantonales**



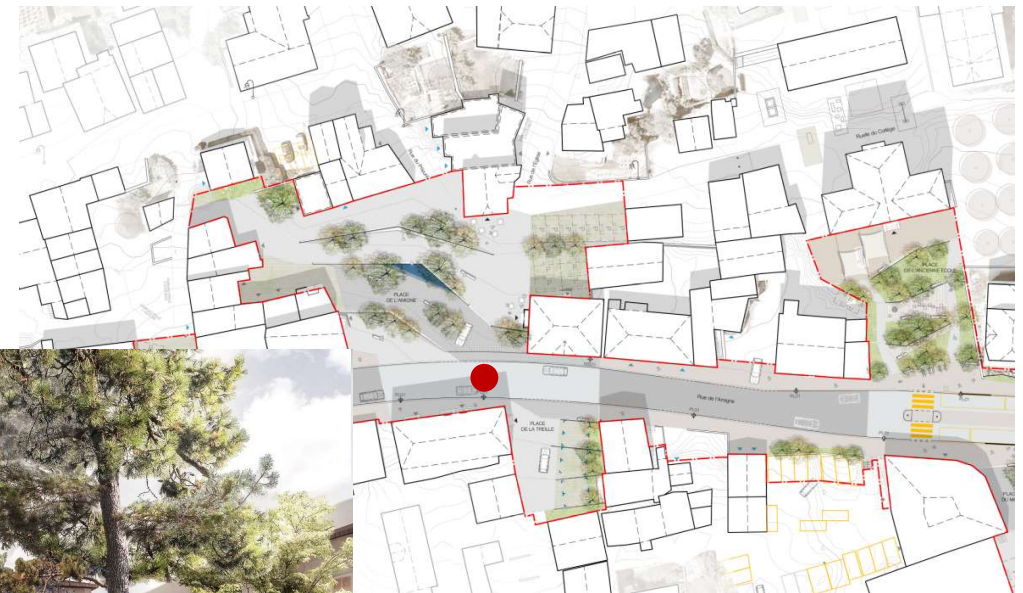
Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Action sur le réseau routier cantonal (exemples)

- **Traversées de localité**

Projets ambitieux répondant à toutes les mobilités et aux impératifs urbains/paysagers

Exemple à Vétroz



Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Action sur l'axe cyclable cantonal (exemples)

- Aménagements dans le secteur de Brig

Nouveau site propre entre Bitsch et Mörel (évitant une route nationale)



Nouvelle passerelle Naters - Brig Gare CFF

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Situation future (dès le 01.01.2023)

- **Nouvelle base légale VS spécifique**

Loi sur les transports publics *et la mobilité douce quotidienne*
(LTPMDQuot)

- **Entrée en vigueur prévue le 01.01.2023**

- **Concerne toutes les formes de
mobilité douce quotidienne**

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Loi sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne (LTPMDQuot)

- **Réseau cantonal de MD cycliste Quotidienne (art. 23)**

Planification, aménagement et entretien par le canton

- **Subventions des infrastructures communales (art. 24)**

Jusqu'à 50% des coûts à charge des communes subventionnés par le canton

Communes compétentes pour la planification, l'aménagement et l'entretien du réseau complémentaire

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Suites à donner, un volume conséquent !

- **Définir les réseaux cyclables quotidiens**

Réseau cyclable cantonal et réseaux complémentaires desservant le territoire

- **Planifier leur aménagement progressif**

Selon des standards adéquats pour les nombreux usagers attendus

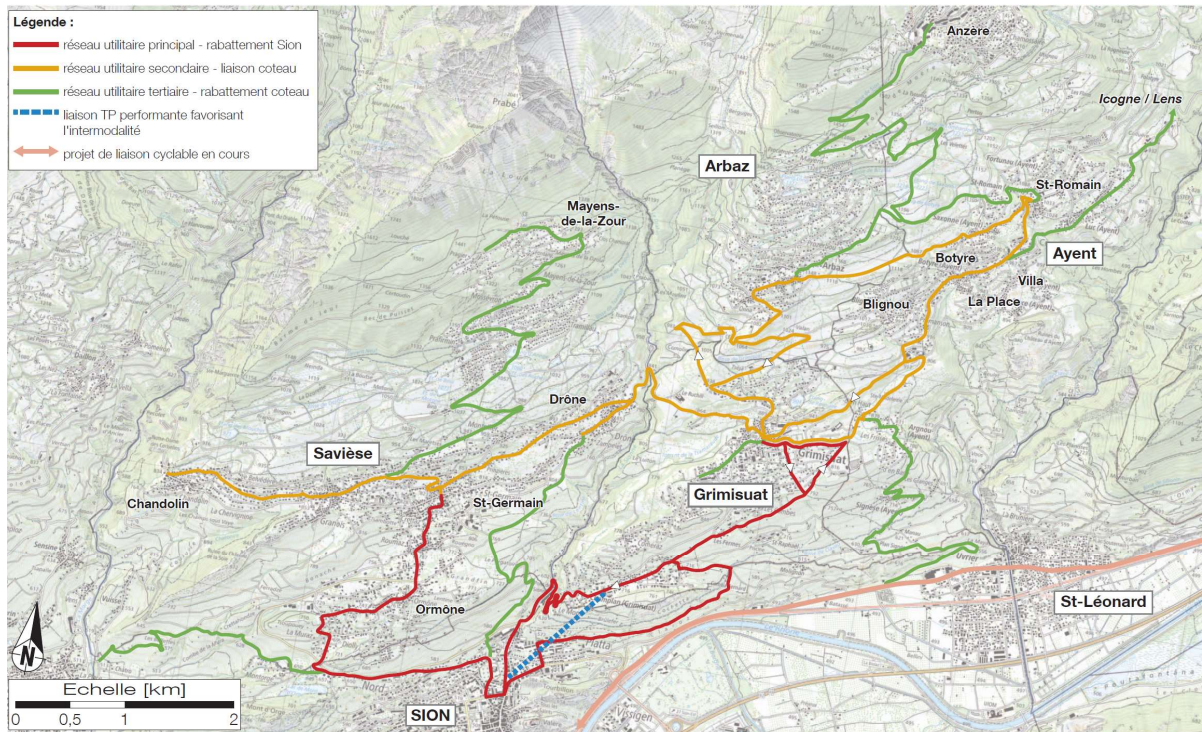
- **Exécuter les travaux**

- **Définir les conditions d'entretien**

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Suites à donner (exemples)

- **Planification des réseaux**



En partenariat avec les communes

Par petits territoires cohérents

Réalisés à ce jour :
2 projets-pilotes, ici sur la thématique Plaine / Coteaux

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Suites à donner (exemples)

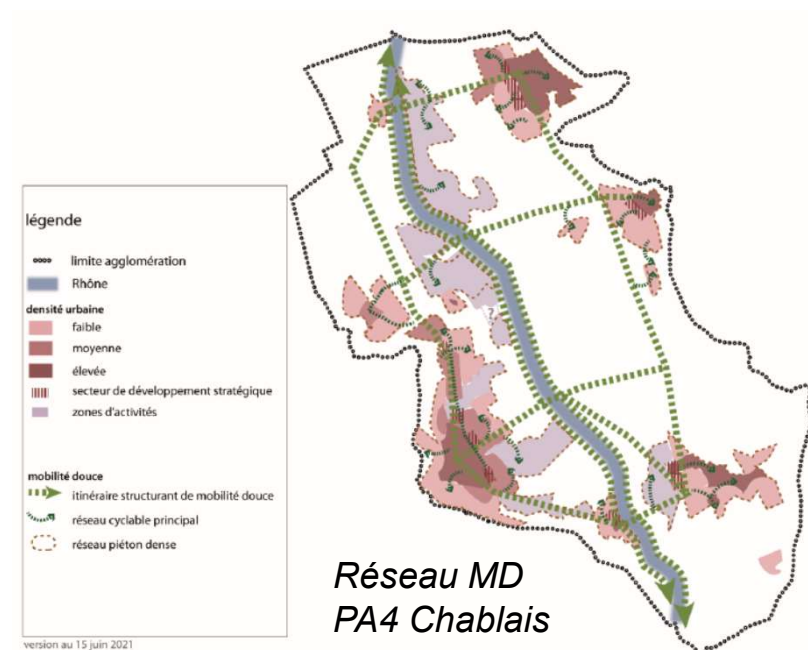
- **Planification et exécution des aménagements**

Les projets d'agglomération ont permis d'anticiper :

> de grands projets,



Passerelle MD Sion-Hôpital



*Réseau MD
PA4 Chablais*

> Et une vision cohérente des territoires urbains

Réseaux de voies cyclables quotidiennes

Suites à donner (quelques remarques)

- **Délais... relativement courts (loi CH art. 19)**

Planification : 5 ans depuis l'entrée en vigueur de la loi

Mise en œuvre : 20 ans depuis l'entrée en vigueur de la loi

- **Moyens financiers et humains ... importants**

Nécessaires pour répondre aux attentes de la population

Et atteindre les objectifs légaux dans les temps



Merci de votre attention



Département de la mobilité,
du territoire et de l'environnement
Service de la Mobilité

Rue des Creusets 5
Bâtiment Mutua
CH – 1950 Sion